



VILLE DE
GENÈVE

Fonds d'apprentissage Bilan 2016



**La Ville de Genève
soutient les entreprises
formatrices**



Fonds d'apprentissage

Bilan 2016

Table des matières

1. Contexte.....	2
2. Lancement du Fonds d'apprentissage.....	3
3. Demandes d'allocation	3
3.1. Demandes acceptées	3
3.2. Demandes refusées et incomplètes	4
3.3. Intérêt des entreprises pour CLEF – Genève	5
4. Profil des entreprises soutenues.....	6
4.1. Statut juridique des entreprises soutenues.....	6
4.2. Secteur d'activité des entreprises soutenues	7
4.3. Nombre d'employé-e-s en équivalent temps plein (ETP) et d'apprenti-e-s des entreprises soutenues travaillant en ville de Genève	8
5. Secrétariat du Fonds	9
5.1. Traitement des demandes	9
5.2. Demandes d'information des entreprises	10
5.3. Création du Fonds	10
6. Finance	11
7. Communication	12
7.1. Actions effectuées par la Ville de Genève	12
7.1.1. Actions externes.....	12
7.1.2. Actions internes.....	12
7.2. Actions effectuées par l'OFPC	12
7.2.1. Actions externes.....	12
7.2.2. Actions internes.....	12
8. Perspectives 2017	13
8.1. Objectifs.....	13
8.2. Enjeux.....	13

1. Contexte

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a adopté sur proposition du Conseil administratif le règlement LC 21 523 le 28 avril 2015, pour la mise en œuvre de l'initiative IN-4 « Créons des places d'apprentissage pour nos enfants ».

Le règlement instaure la création d'un Fonds d'apprentissage, qui vise à soutenir financièrement les entreprises locales pour chaque nouvel-le apprenti-e engagé-e, pour autant qu'elles répondent à des critères précis définis dans le règlement.

Initialement doté de CHF 3 millions, le Fonds a finalement été doté pour son lancement de CHF 1.5 million.

Toute entreprise qui respecte les critères édictés dans le règlement ainsi que dans le règlement d'application LC 21 523.1 peut :

- Obtenir CHF 3000.- pour un contrat CFC (certificat fédéral de capacité).
- Obtenir CHF 5000.- pour un contrat AFP (attestation de formation professionnelle).
- Bénéficiaire du dispositif de coaching « Chèque label entreprise formatrice – Genève » (CLEF – Genève), dispensé par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).

Les critères à respecter par les entreprises sont les suivants :

1. L'entreprise a conclu un contrat d'apprentissage (CFC ou AFP), approuvé par l'OFPC.
2. L'année de la demande d'allocation correspond à l'année d'entrée en fonction de l'apprenti-e dans l'entreprise.
3. L'entreprise a son siège ou l'une de ses succursales sis sur le territoire de la ville de Genève.
4. Le lieu de formation de l'apprenti-e se situe sur le territoire de la ville de Genève.
5. Le nombre d'apprenti-e-s de l'entreprise situé-e-s sur le territoire de la ville de Genève représente au moins 10% de l'ensemble des employé-e-s de l'entreprise situé-e-s sur le territoire de la ville de Genève.
6. L'entreprise respecte les dispositions légales fédérales et cantonales applicables au contrat d'apprentissage, ainsi que la convention collective de travail, le contrat-type de travail ou les règles usuelles dans la branche considérée.
7. L'entreprise ne figure pas sur la « Liste des entreprises en infraction aux usages » publiée par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).
8. L'entreprise atteste sur l'honneur qu'elle n'a procédé à aucun licenciement en vue de déposer la demande d'allocation.

Le service Agenda 21 – Ville durable (A21), qui fait partie du Département des finances et du logement (DFL), a été chargé de mettre en œuvre le projet d'attribution des allocations dans le cadre du règlement.

2. Lancement du Fonds d'apprentissage

Le Fonds d'apprentissage a été lancé le 15 septembre 2016. Son règlement d'application (LC 21 523.1) avait auparavant été adopté par le Conseil administratif le 29 juin 2016, puis a été modifié le 5 octobre 2016.

Lors de la conférence de presse de lancement, une convention a été signée avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) de l'Etat de Genève, en vue de faire bénéficier de CLEF – Genève les entreprises bénéficiaires du Fonds d'apprentissage. Le dispositif CLEF – Genève est en place depuis le 1^{er} janvier 2017.

3. Demandes d'allocation

Le Fonds a reçu **289 demandes d'allocation**¹, de la part de **181 entreprises**, une entreprise pouvant déposer plusieurs demandes d'allocation qui concernent différent-e-s apprenti-e-s.

Parmi l'ensemble des demandes reçues :

- **169 demandes** ont reçu une **décision positive d'octroi** (58%).
- **120 demandes** ont reçu une **décision négative** (42%).

3.1. Demandes acceptées

Le Fonds a soutenu :

- **119 entreprises**.
- **159 contrats CFC** (94% des demandes acceptées).
- **10 contrats AFP** (6% des demandes acceptées).

Pour mettre ces chiffres en perspective, un total de 745 nouveaux contrats d'apprentissage ont été conclus en 2016 par une entreprise sise en ville de Genève (686 contrats CFC ; 59 contrats AFP).

Le Fonds a ainsi soutenu 22.7% des nouveaux contrats conclus en 2016 en ville de Genève (23.2% des contrats CFC ; 16.9% des contrats AFP).

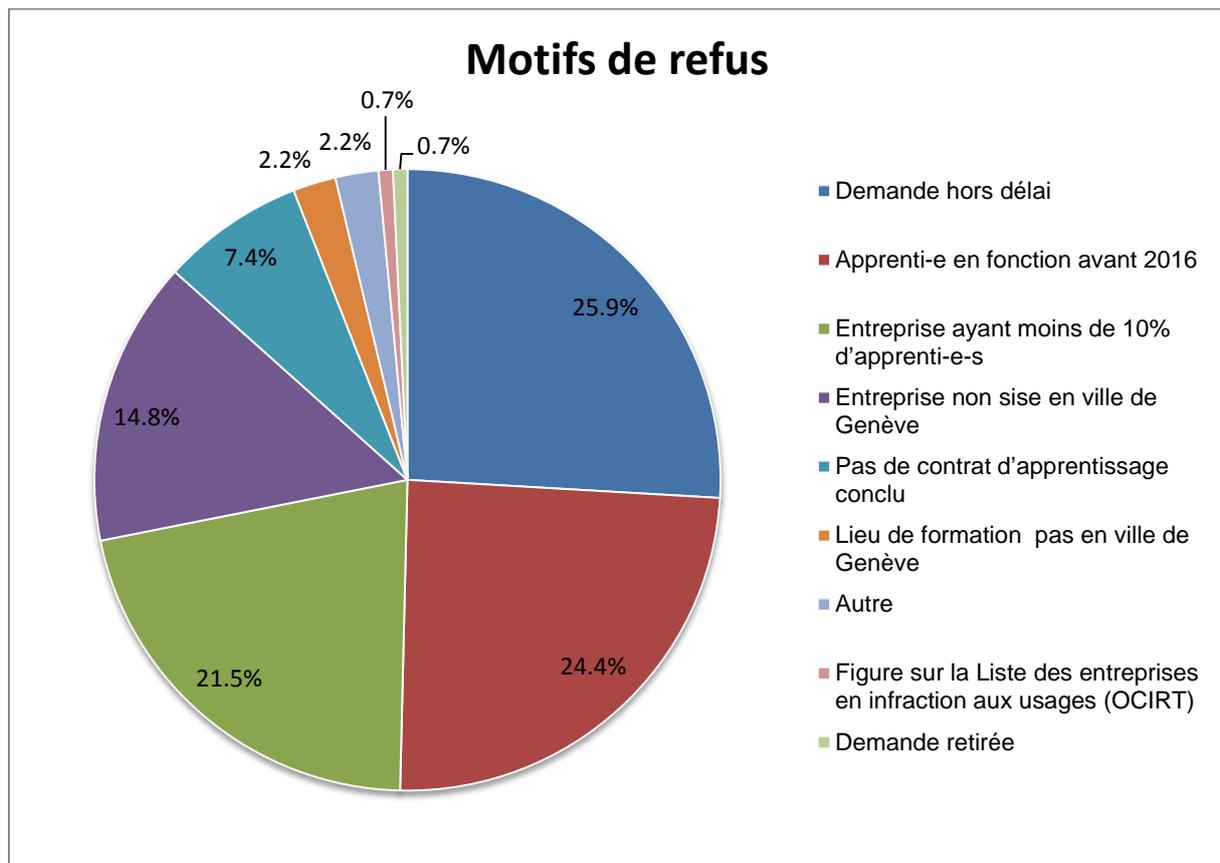
¹ 2 demandes initialement refusées ont été réévaluées et acceptées suite à l'apport de nouveaux éléments. Bien que traitées comme des demandes distinctes dans le cadre du logiciel SAP, chacune des demandes refusée puis acceptée est comptabilisée comme une seule demande (acceptée).

3.2. Demandes refusées et incomplètes

Les motifs de refus des demandes se déclinent de la façon suivante :

Motif de refus	Nombre de demandes
La demande a été reçue hors délai <i>(Le délai officiel pour déposer une demande est le 1^{er} novembre. Les demandes reçues au-delà de cette date sont normalement refusées sans traitement. En 2016, les demandes reçues jusqu'au 30 novembre ont malgré tout été traitées.)</i>	35
L'apprenti-e n'est pas entré-e en fonction au sein de l'entreprise en 2016	33
L'entreprise a moins de 10% d'apprenti-e-s	29
L'entreprise n'a ni son siège, ni une succursale sis en ville de Genève <i>(Ce motif de refus inclut automatiquement le motif de refus suivant : le lieu de formation de l'apprenti-e n'est pas situé en ville de Genève)</i>	20
L'entreprise n'a pas signé de contrat d'apprentissage <i>(Elle a signé un contrat de stage, de formation ou une convention de prestation)</i>	10
Le lieu de formation de l'apprenti-e n'est pas situé en Ville de Genève (mais l'entreprise a son siège ou une succursale en ville de Genève)	3
Autre <i>(pour les 3 cas recensés : l'entreprise a déjà fait une demande pour le même apprenti (1) ; le formulaire de demande d'allocation n'est pas signé par l'entreprise ou l'apprenti-e (2))</i>	3
L'entreprise figure sur la « Liste des entreprises en infraction aux usages » de l'OCIRT	1
L'entreprise a retiré sa demande	1

Traduits en pourcentage, ces chiffres donnent les résultats suivants :



Les pourcentages ont été arrondis et calculés sur la base de 135 demandes (120 demandes refusées + 15 demandes qui cumulent les motifs de refus).

15 demandes cumulent plusieurs motifs de refus.

Environ **30 demandes** étaient **incomplètes** et ont exigé une relance de la part du secrétariat du Fonds.

3.3. Intérêt des entreprises pour CLEF – Genève

30 entreprises ont indiqué dans le formulaire de demande d'allocation avoir un intérêt pour CLEF – Genève. Le nom des entreprises a été transmis à l'OFPC, en indiquant si l'entreprise intéressée a obtenu ou non l'allocation du Fonds.

A noter que la possibilité d'indiquer son intérêt pour CLEF – Genève a été offerte aux entreprises environ 1 mois après le lancement du Fonds, dès confirmation de la part de l'OFPC qu'il n'offrirait plus de prestation de coaching gratuite aux entreprises comme c'était le cas les années précédentes.

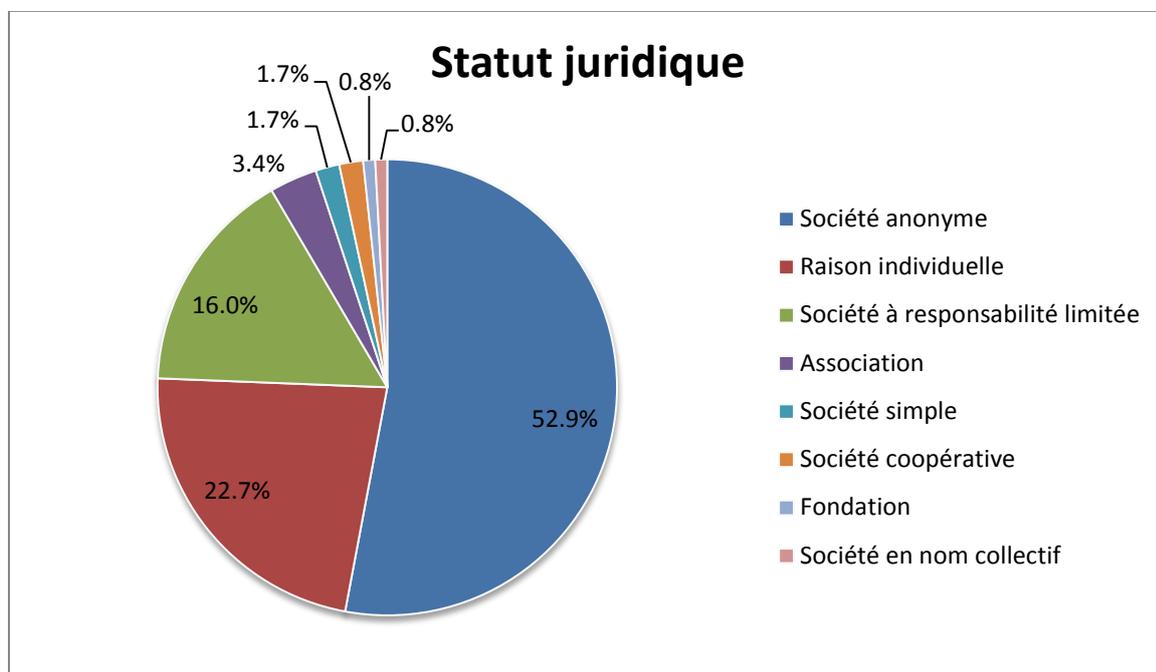
L'OFPC a contacté toutes les entreprises dont les noms ont été transmis par la Ville. Sur les 30 entreprises initialement intéressées, seules 3 se sont finalement révélées avoir besoin du dispositif. Le contact avec les autres entreprises a néanmoins permis d'en diriger certaines vers d'autres mesures dispensées par l'OFPC telle que le mentorat.

4. Profil des entreprises soutenues²

Les entreprises soutenues par le Fonds sont principalement :

- des **sociétés anonymes** ;
- des entreprises actives dans le **commerce** et la **réparation d'automobiles et motocycles** ;
- des entreprises ayant **moins de 10 employé-e-s** équivalent temps plein (ETP) travaillant en ville de Genève ;
- des entreprises qui **forment entre 1 et 5 apprenti-e-s**, la moitié de celles-ci n'en formant qu'1 seul-e.

4.1. Statut juridique des entreprises soutenues

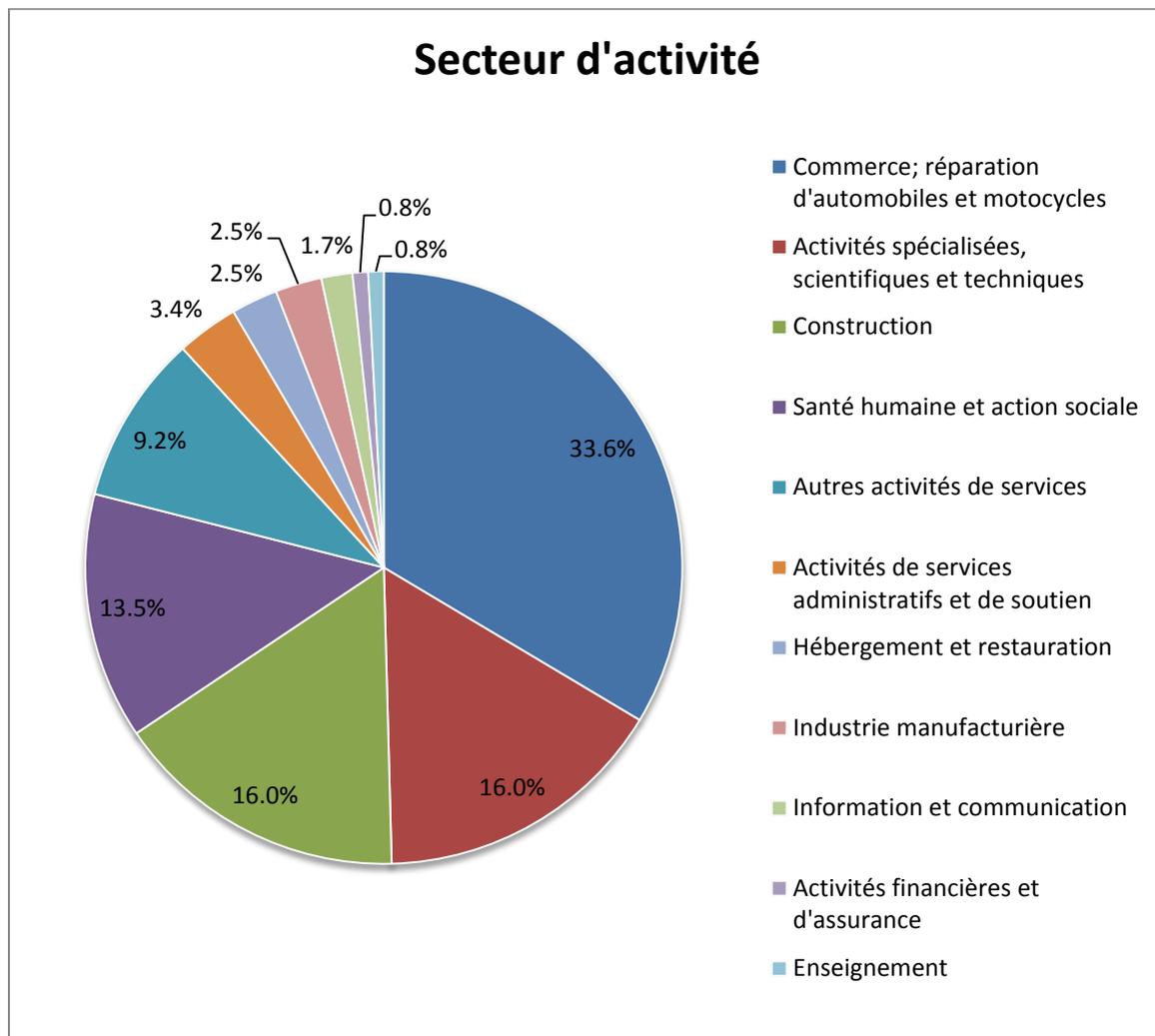


Sans surprise, la grande majorité des entreprises soutenues sont des sociétés anonymes (SA), des raisons individuelles ou des sociétés à responsabilité limitée (Sàrl).

La majorité des entreprises soutenues sont ainsi des SA (52.9%). Quasiment un quart des entreprises bénéficiaires sont ensuite des raisons individuelles (22.7%). Les Sàrl forment la dernière part importante d'entreprises soutenues par le Fonds (16%). Les autres formes juridiques ne représentent ensemble que 8.4% des entreprises soutenues.

² Les données concernant les entreprises ayant eu plusieurs demandes d'allocation acceptées n'ont été comptabilisées qu'une fois. Tous les pourcentages sont arrondis.

4.2. Secteur d'activité des entreprises soutenues³



Les entreprises soutenues sont actives dans 11 secteurs d'activité sur les 21 que recense la Nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA 2008). Le secteur largement majoritaire est celui du commerce et de réparation d'automobiles et motocycles (33.6% des entreprises soutenues). Viennent ensuite les entreprises actives dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques et dans la construction (16% des entreprises soutenues pour chacun des secteurs), les entreprises actives dans la santé humaine et l'action sociale (13.5% des entreprises soutenues) et celles actives dans les autres activités de service (9.2% des entreprises soutenues). Les autres secteurs représentent un nombre très faible de demandes.

A l'exception du secteur de la construction, les secteurs les plus représentés parmi les entreprises soutenues par le Fonds reflètent bien, par ordre d'importance, leur force respective en ville de Genève en termes de nombre d'établissements⁴. Seulement 9^{ème}

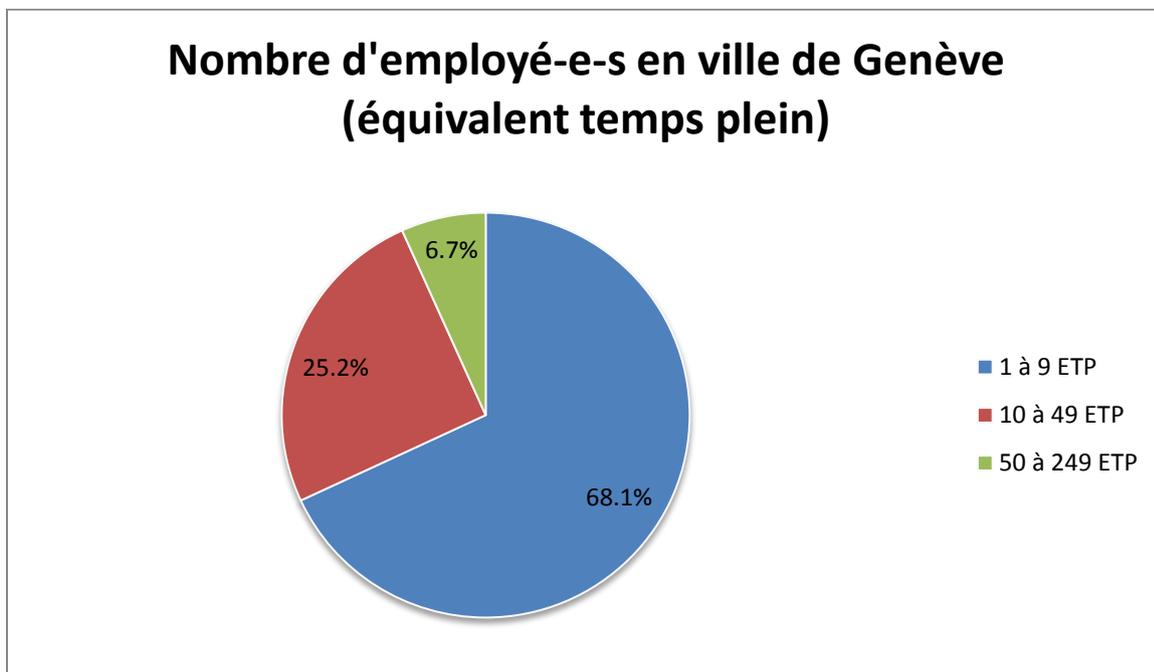
³ La classification est faite selon la Nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA 2008). Les entreprises ont été classées dans les différents secteurs selon les données du Répertoire des Entreprises du canton de Genève (REG).

⁴ Voir le nombre d'établissements selon l'activité économique, par commune, en 2014, recensés par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) :

secteur le plus important en ville en 2014, le secteur de la construction est « surreprésenté » au sein du Fonds puisqu'il représente le 2^{ème} pourcentage le plus élevé d'entreprises soutenues. A l'inverse, Le secteur des activités financières et d'assurance constitue une part infime des entreprises soutenues alors qu'il représente le 5^{ème} secteur le plus important en ville.

Pour expliquer ces résultats, une étude serait nécessaire pour comparer notamment le niveau de l'offre et de la demande de places d'apprentissage entre les différents secteurs, ainsi que la taille des entreprises qui composent de façon majoritaire les secteurs en question (les moyennes et grandes entreprises étant défavorisées par la condition d'avoir au minimum 10% d'apprenti-e-s par rapport au nombre d'employé-e-s pour pouvoir toucher une allocation du Fonds).

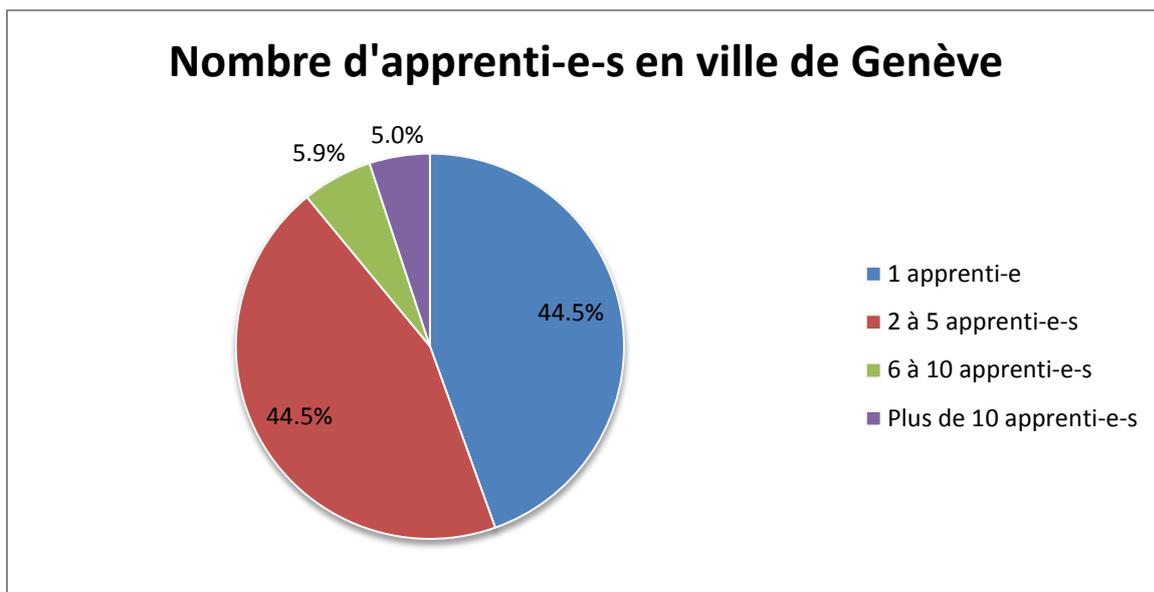
4.3. Nombre d'employé-e-s en équivalent temps plein (ETP) et d'apprenti-e-s des entreprises soutenues travaillant en ville de Genève



Le nombre d'employé-e-s en équivalent temps plein (ETP) et d'apprenti-e-s renseigné par les entreprises bénéficiaires concerne uniquement ceux et celles travaillant en ville de Genève. Il ne reflète donc pas forcément le nombre total d'employé-e-s et d'apprenti-e-s de l'entreprise.

Cette réserve en tête, on peut voir que la très grande majorité des entreprises soutenues sont des microentreprises (1 à 9 ETP ; 68.1%), et qu'un peu plus d'un quart des entreprises bénéficiaires sont des petites entreprises (10 à 49 ETP ; 25.2%). On peut également observer qu'aucune grande entreprise (250 ETP et plus) n'a été soutenue en 2016.

La condition d'avoir au minimum 10% d'apprenti-e-s par rapport au nombre d'employé-e-s pour obtenir l'allocation du Fonds, qui visait à cibler l'aide apportée par le Fonds aux PME (les micros, petites et moyennes entreprises qui ont moins de 250 ETP), semble avoir eu l'effet escompté (pour rappel, 21.5% des demandes d'allocation refusées l'ont été au motif que cette condition n'était pas remplie). Il faut toutefois savoir que, selon les derniers chiffres avancés par la Statistique structurelle des entreprises (STATENT), les microentreprises constituent la très grande majorité des entreprises sises en ville de Genève (89.8% en 2014, contre 0.3% de grandes entreprises), ce qui participe également à expliquer la très forte proportion de microentreprises soutenues.



La majorité des entreprises soutenues étant des microentreprises, il n'est pas étonnant de constater que la très grande majorité d'entre elles forment entre 1 et 5 apprenti-e-s (89%), la moitié de celles-ci n'en forment d'ailleurs qu'1 seul-e (44.5%).

5. Secrétariat du Fonds

En 2016, le secrétariat du Fonds était constitué d'un chargé de projet auxiliaire, employé à 100%. Il a été chargé de :

- Définir, planifier et piloter la création du Fonds.
- Traiter les demandes d'allocation.
- Répondre aux demandes d'information des entreprises.

5.1. Traitement des demandes

Le **temps de traitement d'une demande d'allocation** par le secrétariat du Fonds est en moyenne d'environ **1h25**.

La durée indiquée ci-dessus est une estimation basée sur le nombre de semaines consacrées à traiter les demandes d'allocation à compter de la réception de la première demande, et au temps de travail consacré par le chargé de projet au traitement des demandes durant les semaines en question.

Le chargé de projet a ainsi consacré environ 80% de son temps de travail au traitement des demandes durant 13 semaines (du 20 septembre 2016, date de la réception de la première demande, au 6 janvier 2017, sans compter les jours de congé), soit 4 journées de 8h par semaine.

Au temps de traitement des demandes fait par le secrétariat du Fonds s'ajoute celui accompli par le secrétariat du DFL (préparation des lettres d'octroi pour signature par la Conseillère administrative et mise sous pli) et l'adjoint de direction du service A21 (validation SAP des octrois).

5.2. Demandes d'information des entreprises

Le secrétariat du Fonds a traité environ **315 demandes d'information** de la part des entreprises, dont une très grande majorité par téléphone (**250 par téléphone**, contre **65 par voie électronique**, par le biais de l'adresse e-mail fonds.apprentissage@ville-ge.ch).

5.3. Création du Fonds

La création et la mise en place du Fonds a exigé de fournir les livrables suivants, que l'on peut énumérer selon la structure de découpage de projet suivante :

A. Juridique

1. Règlement d'application
2. Plan de gestion du contentieux et procédures en cas de doute du respect des conditions d'octroi
3. Notes à la Conseillère administrative

B. Gestion du projet

1. Documents de gestion de projet
 - 1.1. Plan de projet
 - 1.2. Checklist des critères d'attribution et pièces exigées
 - 1.3. Workflows, processus détaillés et procédures de traitement d'une demande
 - 1.4. Processus en cas de suppléance du chargé de projet
 - 1.5. Plan de monitoring
2. Mise en œuvre du projet
 - 2.1. Relations comité de pilotage (CoPil) Fonds d'apprentissage
 - 2.1.1. Séances hebdomadaires
 - 2.2. Relations Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)
 - 2.2.1. Séances en fonction des besoins
 - 2.3. Relations OFPC
 - 2.3.1. Séances mensuelles du CoPil CLEF – Genève
 - 2.3.2. Séances régulières du chargé de projet du Fonds et de la cheffe de projet CLEF (OFPC)
 - 2.4. Relations direction DFL
 - 2.4.1. Séances en fonction des besoins

C. Informatique

1. Cahier des charges du projet informatique SAP
2. Formulaire de demande d'allocation
3. Création et mise en place du logiciel SAP-GM pour le Fonds
4. Aide-mémoire d'usage de SAP pour le Fonds

D. CLEF – Genève

1. Convention Ville de Genève - DIP

E. Communication

1. Stratégie de communication
2. Procédure d'identification des entreprises sises en ville de Genève
3. Identification des acteur-trice-s/canaux de diffusion pour la promotion du Fonds
4. Plan de communication
5. Livrables communication (*voir la section « communication » ci-dessous*)

F. Gestion du Fonds

1. Traitement des demandes d'allocation
 - 1.1. Journal de suivi des demandes
2. Répondre aux demandes d'information des entreprises (téléphone/e-mail)

G. Ressources humaines

1. Analyse et projection des besoins RH du Fonds

H. Comptabilité/Finance

1. Elaboration d'un budget de lancement et de fonctionnement
2. Arbitrages comptables/financiers

6. Finance

Le Fonds a dépensé **CHF 525'250.-** en **allocations**⁵. Le salaire du chargé de projet a également été imputé sur le Fonds.

CHF 5800.- ont été engagés en 2016 sur le budget du service A21 pour organiser un **concours en vue de développer la ligne graphique du Fonds et réaliser la ligne en question** (l'agence vainqueur du concours n'ayant pas encore totalement terminé la création de la ligne, CHF 3240.- lui ont été versés en 2016 pour le travail effectué jusque-là sur les CHF 4000.- prévus ; la somme restante lui sera versée en 2017 lors de la réalisation complète de la ligne).

⁵ 2 demandes acceptées concernaient des apprentis CFC engagés en 2016 pour moins d'une année, afin de leur permettre de terminer leur formation. L'allocation a été versée à l'entreprise au prorata du temps que passera l'apprenti dans l'entreprise (respectivement CHF 2000.- et CHF 2250.-).

7. Communication

7.1. Actions effectuées par la Ville de Genève

7.1.1. Actions externes

- Conférence de presse de lancement (septembre).
- Pages internet (septembre).
- Courrier d'information aux entreprises, aux faitières, aux syndicats et aux organes de promotion économique (septembre – novembre).
- Magazine Vivre à Genève (septembre).
- Newsletter A21 (octobre).
- Flyer aux entreprises formatrices par le biais de l'enquête annuelle de placement de l'OFPC (novembre).

7.1.2. Actions internes

- VG Mag (octobre).
- Actualité intranet (octobre).
- E-mail aux directeur-trice-s de département et chef-fe-s de service de la Ville de Genève (octobre).

7.2. Actions effectuées par l'OFPC

7.2.1. Actions externes

- Séance d'accueil des nouveaux-elles formateur-trice-s (1 séance toutes les 3 semaines dès octobre ; se poursuivra en 2017).
- Information lors des commissions spécifiques de métiers (touche les commissaires d'apprentissage ; novembre 2016 à février 2017).
- Newsletter aux entreprises formatrices (décembre).

A noter qu'en 2017 l'OFPC informera également les représentant-e-s des associations professionnelles de l'existence du Fonds et de CLEF – Genève lors des Commissions Formation Professionnelle de Pôles.

7.2.2. Actions internes

- Séance d'information au service de la formation professionnelle, en présence du chargé de projet du Fonds (octobre).
- Séance d'information à Cap formations (octobre).

8. Perspectives 2017

8.1. Objectifs

L'objectif fixé pour l'année 2017 est de **soutenir entre 100 et 200 entreprises**.

Cet objectif a été fixé avant le lancement du Fonds, lors de l'élaboration du projet de budget 2017 de la Ville. Expérience faite suite au lancement du Fonds, il sera préférable pour les années suivantes de fixer un objectif en termes de places d'apprentissage soutenues. Une entreprise pouvant faire plusieurs demandes d'allocations pour différent-e-s apprenti-e-s, l'objectif formulé en termes d'entreprises soutenues ne rend pas bien compte de la réalité du soutien qu'offre le Fonds, qui se traduit avant tout en soutien de places d'apprentissage offertes par les entreprises.

8.2. Enjeux

L'année 2017 sera la première année où le Fonds expérimentera un cycle entier de fonctionnement. Elle sera l'occasion de consolider les processus du Fonds et d'ajuster ses procédures en fonction de nouveaux éléments qui apparaîtraient durant ce laps de temps.

L'autre enjeu important de l'année 2017 sera de continuer à faire connaître le Fonds à son public cible que sont les entreprises, grâce à des actions de communication ciblées. Dans ce cadre, afin de réduire le taux de demandes refusées et la charge administrative qui en découle pour le secrétariat du Fonds et pour les entreprises, le secrétariat du Fonds visera à favoriser encore davantage une bonne compréhension de la part des entreprises des conditions d'octroi du Fonds et de ses délais.